

PHILEV

La Simonette
72400 LA FERTE-BERNARD

A Paris, le 12 novembre 2020

Réf. : 1339637020 – CNBF / Consultations 2020

Par lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Lettre de mise en demeure

Madame, Monsieur,

Je suis le conseil de la Confédération de la Boulangerie Pâtisserie Française (CNBF), organisation professionnelle représentant et assurant la défense des intérêts matériels et moraux des boulangers artisans.

Ma cliente m'informe que vous mettez en place régulièrement des opérations promotionnelles contraires à la réglementation en vigueur et, plus spécifiquement aux dispositions issues de la loi dite « Egalim » (loi n°2018-938 du 30 octobre 2018).

L'un des membres de la Confédération a découvert que la Boulangerie ANGE, par l'intermédiaire d'une banderole publicitaire faisait la promotion de l'offre suivante : « 4+4 baguettes = 4€ (soit 0,50 € pièce) », qui porte manifestement atteinte à l'article 3 II de l'ordonnance n°2018-1128 relative notamment à l'encadrement des promotions des produits alimentaires.

En effet, cette offre constitue sans hésitation un avantage promotionnel excédent le plafond fixé par l'ordonnance à hauteur de 34% du prix de vente du produit (0,50 € pièce au lieu de 0,90 € soit 45% de rabais), sans que vous ne puissiez invoquer le bénéfice d'une quelconque exception.

Cette offre promotionnelle sur vos baguettes, même circonstanciée, est en cette période de crise sanitaire et économique, particulièrement déplacée du fait qu'elle crée une distorsion de concurrence portant atteinte aux intérêts de vos concurrents.

4-6 Avenue d'Alsace Tél : 01 46 24 30 30
92982 Paris La Défense cedex Fax : 01 46 24 30 32
France fidal.com

Je vous mets donc en demeure de cesser cette offre manifestement illicite et de ne pas la renouveler à l'occasion de prochaines opérations promotionnelles.

A défaut, toutes les mesures nécessaires seront prises pour réparer le préjudice qui en découle.

Je reste à la disposition de votre Conseil pour m'entretenir avec lui de cette situation si nécessaire. En espérant vivement que vous saurez apporter une réponse raisonnable à cette demande.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués,



Jean-Louis FOURGOUX